

DIRECTION ADJOINTE D'ÉTABLISSEMENT

**LISTE D'ADMISSIBILITÉ
Concours LA151602DIRA**

La **Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île** dessert la partie Est de l'Île de Montréal, soit les arrondissements de Pointe-aux-Trembles, de Rivière-des-Prairies, de Montréal-Nord, d'Anjou, de Saint-Léonard et la ville de Montréal-Est. Elle scolarise au-delà de 43 000 élèves ce qui la place parmi les plus importantes commissions scolaires du Québec. Elle offre des services éducatifs aux élèves du préscolaire jusqu'à l'éducation des adultes répartis dans 41 écoles primaires, 7 écoles secondaires, 6 écoles spécialisées pour les élèves présentant des handicaps ou de graves troubles d'adaptation, 9 centres d'éducation des adultes ou de formation professionnelle, 1 centre de services aux entreprises et 2 centres en partenariat sur le territoire.

Dans le but de combler des postes vacants ou de remplacement, la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île souhaite établir une liste d'admissibilité. Ces postes s'adressent aux personnes présentant les compétences suivantes :

- Titulaire d'une autorisation permanente d'enseigner délivrée par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR), vous détenez un baccalauréat dans un domaine approprié sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée minimale de 3 années ou vous exercez un emploi de hors cadre ou de cadre, à l'exception de celui de gérant, dans une commission scolaire.
- Vous cumulez également 5 années d'expérience à un poste d'enseignant, ou de professionnel non enseignant, et vous avez complété ou vous êtes engagé dans un programme d'études universitaires de deuxième cycle comportant un minimum de 30 crédits en gestion pertinent à l'emploi de cadre d'établissement, dont un minimum de 6 crédits doit être acquis avant la première affectation à un emploi de cadre d'établissement et le reste, au cours des 5 années qui suivent cette affectation.
- Enfin, vous êtes prêt à vous engager dans un processus de formation reconnue par la Commission en vue de faciliter votre intégration à la fonction.

La rémunération pour ce poste est établie conformément au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires à l'intérieur des échelles en vigueur.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, **avant 16h, le vendredi 26 février 2016**, à l'adresse ci-dessous.

**La Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île
Services des ressources humaines
Att : Madame Marie-Line Tétreault
550, 53e Avenue, Montréal (Québec) H1A 2T7
Télécopieur : 514-642-2944
Courriel : ml-tetreault@cspi.qc.ca**

*Nous remercions tous les candidats et candidates de leur intérêt.
Toutefois, nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.*